

Mairie de Bacqueville-en-Caux

Canton de Luneray

ARRONDISSEMENT de DIEPPE
SEINE-MARITIME

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté n °14 - 2026 du 26 janvier 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de voirie qui auront lieu du 27 au 30 janvier 2026, de 08h00 à 17h00, dans la rue du Président Coty (RD 149) à Bacqueville en Caux ;

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Les employés communaux sont autorisés à intervenir dans la rue du Président Coty (RD 149) pour les travaux d'élagage avec l'utilisation de la nacelle. Dans la zone des travaux la circulation sera réduite à une voie du fait de stationnement des camions de la commune sur la chaussée, ainsi que la nacelle.

Article 2 : Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers (cônes de signalisation, panneau « zone de travaux »). A la fin des travaux la rue devra être nettoyée et remise à l'identique.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 26 janvier 2026

Aline MOREL,
Adjoint au Maire

